

Les frontières visibles et invisibles des migrations internationales

El Mouhoud Mouhoub

DANS **POUVOIRS** 2018/2 N° 165, PAGES 99 À 112

ÉDITIONS LE SEUIL

ISSN 0152-0768

ISBN 9782021390667

DOI 10.3917/pouv.165.0099

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2018-2-page-99?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

EL MOUHOUB MOUHOUD

LES FRONTIÈRES VISIBLES ET INVISIBLES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

99

Les migrants peuvent chercher à partir de chez eux pour différentes raisons : occuper un emploi, étudier, rejoindre leur conjoint, créer une famille, ou forcés à cause de la guerre, de conflits. Ils sont dans ces derniers cas demandeurs d'asile et deviennent des réfugiés humanitaires si leur demande est acceptée par les autorités d'accueil. Bien que non identifiés dans les statistiques et non reconnus par les conventions internationales peuvent s'ajouter à cette liste ceux qui quittent leur région ou leur pays à cause de chocs environnementaux : ce sont des « réfugiés climatiques », même si cette appellation ne bénéficie pour le moment d'aucune reconnaissance formelle des gouvernements ou des organisations internationales. Les migrations forcées font référence aux demandeurs d'asile pour des raisons humanitaires ou climatiques¹. Ces migrants n'ont pas le choix : émigration est synonyme de chance de survie.

Les migrants qui décident de partir de chez eux après mûre réflexion, après intense macération des arguments, des rêves et des frayeurs, des désirs et des remords, des pertes et des espoirs, rencontrent les frontières visibles et invisibles. Les frontières visibles qui les séparent de leurs pays d'origine sont celles des contrôles des services d'immigration, de la police des frontières, des langues qu'ils ne comprennent pas, des regards suspects qui scrutent leur être. Les frontières ne sont pas toujours visibles. Elles commencent dès la prise de décision. Les coûts psychiques et matériels

1. Nous emploierons le plus souvent le terme « migrants » pour désigner les migrations permanentes même si une autre terminologie plus juste devrait aussi pouvoir s'imposer, comme celle suggérée par Hannah Arendt, qui nous exhorte à parler de « nouveaux arrivants ».

à payer constituent la frontière la plus efficace, la plus difficile à franchir aussi. Plus les frontières physiques érigées par les contrôles et les tracasseries administratives sont massives, plus les frontières invisibles, les coûts matériels et immatériels s'accroissent et deviennent exorbitants.

Quelque chose d'important a changé dans les liens entre les frontières et les migrants. Dans les années 1960, la France importait les travailleurs peu qualifiés pour accompagner la croissance des secteurs clés de l'économie des Trente Glorieuses (bâtiment, construction, mines, automobile...), qui supportaient donc les coûts d'immigration. Mais, depuis la fermeture des migrations de travail en 1974, les coûts pour émigrer, devenus exorbitants, sont désormais supportés par les migrants eux-mêmes. Cette augmentation des coûts de migration (monétaires ou psychiques, de transport ou d'information, avant, durant et après le départ...) explique, par exemple, indépendamment des politiques d'immigration des pays de destination de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) elles-mêmes, de plus en plus sélectives, pourquoi les migrations sont composées de personnes de plus en plus qualifiées ou diplômées parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées. Cela explique aussi pourquoi, contrairement au mythe persistant des pays de l'OCDE qui ne pourraient plus recevoir « toute la misère du monde », les migrants viennent peu des pays les plus pauvres.

Pourtant, malgré ces coûts exorbitants de l'émigration liés à la « fermeture » partielle depuis le milieu des années 1970², les migrations internationales sont inexorablement stimulées par le processus de mondialisation des économies. Paradoxalement, les effets en retour des migrations internationales sur les pays d'origine sont beaucoup plus importants que ceux des autres composantes de la mondialisation (commerce international, investissements directs étrangers, flux financiers et de capitaux, technologies et connaissances).

Si la littérature économique converge pour montrer que les effets de l'immigration sont d'une ampleur très faible pour les marchés du travail ou les finances publiques des pays de destination³, ces effets

2. Selon les estimations de la division des populations des Nations unies, le coût de délivrance d'un visa représente environ 10 à 15 % du PIB par habitant des pays en développement, sans parler de tous les autres coûts d'émigration. Si on ajoute tous les autres frais, on dépasse très vite le PIB par habitant de ces pays, voire plusieurs années de revenus.

3. Pour une vue d'ensemble, cf. El Mouhoub Mouhoud, *L'Immigration en France. Mythes et réalité*, Paris, Fayard, 2017. Cf. aussi Anthony Edo et Farid Toubal « L'immigration en France, quelles réactions des salaires et de l'emploi ? », CEPII.fr, septembre 2014.

sont en revanche bien plus forts sur les pays d'origine des migrants. Le libre-échange des marchandises et le co-développement ne remplacent pas les migrations internationales : ils sont en fait complémentaires. Les transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine constituent la deuxième source d'entrées de capitaux dans les pays du Sud ; ils permettent de réduire la pauvreté et favorisent le développement de l'éducation en contribuant à réduire le travail des enfants. En outre, les transferts immatériels par les diasporas vers leurs pays d'origine jouent un rôle important pour changer les institutions, renouveler les méthodes, favoriser, développer les normes de la démocratie et les normes sanitaires. Les migrants servent de ponts entre leurs pays d'origine et d'accueil. En d'autres termes, alors que les frontières physiques et les coûts associés aggravent la difficulté de migration des personnes, les migrants sont des réducteurs de frontières entre les pays pour les marchandises, les capitaux ou les normes culturelles ou sociales. Les migrations apparaissent comme des facilitateurs de la mondialisation. C'est bien là le paradoxe de la mondialisation contemporaine.

101

LE PARADOXE DES MIGRATIONS DANS LA MONDIALISATION

Malgré les coûts croissants que nous avons évoqués, les migrations internationales sont inexorablement stimulées par le processus de mondialisation des économies. Cependant, moins de la moitié de ces mouvements internationaux de populations va des pays du Sud vers les pays du Nord, les autres échanges migratoires se faisant soit entre pays du Sud (près de 40 %), soit de manière plus faible entre pays du Nord (environ 20 %). Les migrations internes aux pays représentent aussi trois à quatre fois les migrations internationales. Selon les chiffres de la division de la population des Nations unies, on compte en 2015 environ deux cent quarante-quatre millions de migrants internationaux dans le monde (dont trente millions seraient en situation irrégulière), contre sept cent vingt millions à l'intérieur des pays. Les migrants internationaux représentent 3,3 % de la population mondiale. Ce taux était de 2,5 % en 1960 ! Il était deux fois plus élevé au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, période qualifiée de « première mondialisation ». En réalité, même en intégrant les chiffres concernant l'afflux récent des réfugiés en provenance des zones de conflits, on assiste à un recul historique des migrations internationales par rapport à cette période, qui fut réellement celle des migrations de masse.

La comparaison avec la dynamique des autres composantes de la mondialisation est également frappante : la part du commerce international dans le PIB mondial a été multipliée par trois (10 % en 1960 contre plus de 30 % aujourd’hui) ; la part du stock des investissements directs étrangers dans le PIB mondial a quintuplé et la finance internationale a tout simplement explosé. Toutefois, en termes absolus, les migrations continuent à progresser. Ainsi, le nombre de migrants est passé de cent cinquante millions en 1990 à environ deux cent quarante millions en 2015. Avec la multiplication des conflits et des guerres, au Moyen-Orient comme en Afrique, avec le réchauffement de la planète et les désastres environnementaux, les migrations internationales vont nécessairement continuer à augmenter.

Le premier paradoxe est inhérent au processus de mondialisation lui-même. D’une part, les migrations internationales sont l’instrument d’insertion internationale le plus dynamique des pays du Sud. Si l’on compare par exemple les migrations internationales à l’investissement direct étranger, aux mouvements de capitaux à court terme, aux circulations des technologies et des connaissances, ou encore aux flux commerciaux, on constate que les pays du Sud vivent davantage des effets des migrations, en particulier des transferts d’argent des migrants, que des autres sources d’entrées d’argent. Ce sont eux qui, à court et à long terme, sont les principaux bénéficiaires de ces transferts. Bien des pays en développement vivent ainsi des transferts d’argent effectués par les migrants alors que, dans le même temps, la forte polarisation des investissements directs étrangers et des flux de commerce les marginalise, et que la volatilité des capitaux à court terme les déstabilise.

Le deuxième paradoxe est qu’il ne suffit pas d’ouvrir les frontières pour réduire l’incitation à émigrer. Cette idée s’inspire de la théorie traditionnelle du commerce international qui considère que la mobilité des marchandises constitue un substitut à la mobilité des facteurs de production, c’est-à-dire à la mobilité du travail. Dans cette perspective, le travail serait utilisé dans les pays de départ et n’aurait pas besoin d’émigrer. Il ne s’agit pas seulement d’une idée théorique, modélisée par des auteurs comme Robert Mundell⁴, mais d’une analyse qui a également beaucoup inspiré les responsables politiques des pays de l’OCDE. Cette idée est tout simplement infirmée par les faits.

Dans la littérature économique, un consensus se dégage en effet

4. « International Trade and Factor Mobility », *The American Economic Review*, vol. 47, n° 3, 1957, p. 321-335.

en faveur de l'observation d'une relation de complémentarité entre migrations et mondialisation. La relation de causalité inverse est même observée : l'immigration, vue au sens large des diasporas, encourage le commerce entre pays d'origine et de destination des migrants et l'apparition d'environnements de développement (investissements directs étrangers) dans les pays d'origine⁵. Les migrants ont un rôle d'intermédiaire disposant d'informations sur les marchés potentiels et maîtrisant l'accès aux circuits de distribution⁶. Une augmentation des migrations en provenance d'un pays vers les États-Unis augmente les investissements directs étrangers des États-Unis vers le pays de départ des migrants⁷. L'impact des migrations sur le commerce et les investissements directs étrangers entre pays d'accueil et pays d'origine est plus important en présence de réseaux de migrants⁸. Il en va ainsi des réseaux ethniques chinois, mis en évidence dans les travaux de James Rauch et Alessandra Casella⁹, ou dans ceux de sociologues enquêtant sur les migrants localisés à Marseille¹⁰. L'observation des faits infirme l'idée selon laquelle il suffirait de faire du co-développement et / ou de libéraliser les échanges pour que les émigrés ne partent plus de chez eux.

103

DES MIGRATIONS INTERNATIONALES PLUS SÉLECTIVES DÈS LE DÉPART

Des migrants qui ne viennent pas des pays pauvres

Les politiques de certains pays de l'OCDE cherchent à tout prix à freiner, voire à arrêter les migrations. Ce durcissement augmente les coûts d'émigration, ce qui provoque une sélection croissante des candidats à l'émigration et une surreprésentation des diplômés. Cette sélection tient aussi à l'augmentation considérable des niveaux d'éducation dans les pays en

5. James E. Rauch et Vitor Trindade, « Ethnic Chinese Networks in International Trade », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 84, n° 1, 2002, p. 116-130; Maurice Kugler et Hillel Rapoport, *Migration, FDI, and the Margins of Trade*, HKS.Harvard.edu, juin 2011.

6. Une étude portant sur cent quatorze pays durant la période 1990-2000 montre son importance (Frédéric Docquier et Elisabetta Lodigiani, « Skilled Migration and Business Networks », *Open Economies Review*, vol. 21, n° 4, 2010, p. 565-588).

7. Beata Javorcik, Çaglar Özden et Mariana Spatareanu, « Does South-North Brain Drain Contribute to North-South FDI ? », Banque mondiale, décembre 2004.

8. Leila Baghdadi, « Mexico-us Migration: Do Spatial Networks Matter ? », ResearchGate.net, février 2008.

9. « Overcoming Informational Barriers to International Resource Allocation: Prices and Ties », *The Economic Journal*, vol. 113, 2003, p. 21-42.

10. Alain Tarrius, *La Mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002.

développement depuis la période de décolonisation, aux politiques sélectives d'immigration des pays d'accueil, mais aussi à une auto-sélection des migrants dès le départ.

Ceux qui partent souhaitent améliorer leur niveau de vie, et ils savent que la réussite de leur pari dépend de leur capacité à trouver un emploi dans le pays d'accueil. Leur mobilité a un coût financier, et un coût psychologique lié à la séparation avec la famille et à l'insertion dans un pays inconnu. Ces coûts sont prohibitifs pour les migrants des pays les moins avancés. Au total, la misère la plus profondément enracinée n'émigre donc guère, sinon vers les régions voisines à l'intérieur des pays d'origine ou vers les pays du Sud voisins.

Les plus gros « pourvoyeurs » de main-d'œuvre sont des pays à revenus intermédiaires (Chine, Inde, etc.). Quant aux pays les moins avancés, ceux d'Afrique subsaharienne par exemple, leur taux d'émigration global – le rapport entre ceux qui partent et ceux qui restent – est très faible et n'atteint pas les 3 %. Moins de 1 % des Africains vivent dans un pays européen¹¹. L'image répandue d'un déferlement de migrants en provenance d'Afrique subsaharienne est bien loin de la réalité.

Contrairement aux croyances qui enferment les étrangers ou les immigrés dans la posture du travailleur non qualifié pauvre et peu éduqué, la fuite des cerveaux (c'est-à-dire la part des travailleurs qualifiés à l'étranger rapportée au nombre total de travailleurs qualifiés du pays de départ) est très forte pour les pays pauvres, mais reste limitée pour les pays à revenus intermédiaires. Quelques exemples : Haïti a un taux d'émigration de travailleurs qualifiés de 83 %, la Sierra Leone de 51 %, le Laos de 37 %, la Guyane de 88 %, le Viêt Nam de 26 %, l'Ouganda de 34 %, le Mexique de 15 %. Pour la Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que pour la plupart des pays à revenus intermédiaires, la fuite des cerveaux n'est que de 4 à 5 %¹². Dans les pays pauvres en revanche, l'effet fuite des cerveaux (*brain drain*) l'emporte sur l'effet gain (*brain gain*).

Surreprésentation des travailleurs qualifiés et des femmes

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les migrations de personnels qualifiés ou diplômés du supérieur n'ont cessé d'augmenter depuis le début du XXI^e siècle en comparaison à celles des personnels non qualifiés.

11. Vincent Duwicquet, El Mouhoub Mouhoud et Joël Oudinet, « International Migration by 2030: Impact of Immigration Policies Scenarios on Growth and Employment », *Foresight*, vol. 16, n° 2, 2014, p. 142-164.

12. Frédéric Docquier et Hillel Rapoport, « Globalization, Brain Drain, and Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 3, 2012, p. 681-730.

Selon les données de l'OCDE, on compte en 2010-2011 dans les pays de l'Union européenne près de onze millions et demi de personnes immigrées diplômées de l'enseignement supérieur (28 % des immigrés de 15 à 64 ans). Cela correspond à une augmentation de 92 % sur la décennie, en raison notamment de la contribution de l'immigration intra-européenne. L'écart avec les États-Unis s'est de ce point de vue réduit.

Un rapport de l'OCDE publié en 2013 souligne une augmentation considérable de la part des femmes qualifiées parmi les migrants en provenance d'Afrique. Ces migrants sont aussi de plus en plus souvent des jeunes et – pour moitié – des femmes.

Selon les données d'une enquête sur « la diversité des populations en France »¹³, contrairement aux idées reçues, les migrants subsahariens qu'on peut croiser sur le sol français où ils se sont installés sont davantage diplômés du supérieur que la moyenne des immigrés, et plus diplômés du supérieur que la moyenne des personnes qui vivent en France métropolitaine.

105

Avec la fin du modèle de croissance des Trente Glorieuses, tiré par les secteurs du bâtiment, de l'automobile, de la sidérurgie et des mines, et les changements structurels des économies développées, les facteurs d'appel des travailleurs migrants se sont profondément modifiés en faveur de l'immigration qualifiée. Toutefois, de nombreux secteurs, tels que les services aux ménages ou aux entreprises, la restauration, l'agriculture, le textile ou la construction, restent demandeurs d'une main-d'œuvre peu qualifiée. D'où la subsistance de filières clandestines qui organisent ces migrations.

Décalage entre perception et réalité

La perception de cette réalité est en partie brouillée par le décalage entre les niveaux de qualification réels des migrants et leur reconnaissance. Des enquêtes ont montré par exemple que plus de la moitié des réfugiés qui affluaient autrefois au centre de Sangatte possédaient un diplôme de l'enseignement supérieur¹⁴. Il en va de même en ce qui concerne les migrants qui se sont installés à Calais dans l'espoir de rejoindre la Grande-Bretagne¹⁵.

Cependant, ce niveau de qualification n'est ni visible ni revendiqué,

13. Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), *Trajectoire et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, 2016.

14. Smaïn Laacher, *Après Sangatte... Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 2002.

15. Cf. par exemple Refugee Rights Data Project, « Still Here: Exploring Further Dynamics of the Calais Camp » (enquête), RefugeeRights.org.uk, septembre-octobre 2016.

parce que les gens ne parlent pas la langue ou parce qu'ils sont mis dans des situations de clandestinité. Ils sont d'emblée considérés comme peu qualifiés.

Trois catégories de migrants qualifiés déclassés peuvent être distinguées. D'abord, ceux qui entrent avec un permis de travail et qui ont accepté un emploi ne correspondant pas à leur niveau de qualification parce que c'était pour eux la seule chance de pouvoir émigrer. Ensuite, les étudiants étrangers qui changent de statut pour devenir migrants et ne parviennent pas à trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification, même si en principe en France ce risque devrait être limité puisque les autorités administratives sont supposées vérifier l'adéquation emplois / niveaux de qualification. Enfin, les personnes qualifiées qui entrent au titre du regroupement familial ou avec le statut de réfugié ou d'apatride et qui acceptent des emplois en dessous de leur niveau de qualification. Ce « gaspillage des cerveaux » (*brain waste*) représente une perte non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour le pays d'accueil.

Les représentations fantasmées de migrants peu qualifiés et peu utiles à l'économie française sont loin de la réalité qui caractérise les nouvelles cohortes de migrants des années 1990 à nos jours. En premier lieu, si le niveau de qualification moyen des immigrés est faible, c'est parce que la population observée dans le recensement de la population de l'Insee en 2015, par exemple, comprend les migrants peu qualifiés arrivés dans les années 1960-1970. Or rappelons que, à cette époque, l'immigration était organisée par les filières industrielles du fordisme (bâtiment, sidérurgie, mines, automobile, textile), qui recourraient largement à l'immigration de personnes faiblement qualifiées en provenance des anciennes colonies françaises.

En second lieu, la proportion de personnes nées à l'étranger diplômées du supérieur est similaire à celle de la population française. De fait, près de huit mille huit cents changements de statut d'étudiant à salarié ont ainsi eu lieu en 2015. Ainsi, près de 43 % des personnes entrées comme migrants de travail permanents sont d'anciens étudiants en France. Ce chiffre est plus élevé que dans les autres pays de l'OCDE parce que le recrutement de travailleurs étrangers directs est plus faible en France. Depuis 2003, plus d'un travailleur permanent sur deux admis au séjour n'entre pas physiquement sur le territoire national, mais bénéficie d'un changement de statut. Ici, les frontières sont trompeuses: elles n'existent pas matériellement, mais le changement de catégorie juridique est comptabilisé comme un franchissement de frontière pour passer du statut

d'étudiant à celui d'actif. Pourtant, en France, les étudiants sont aussi comptabilisés comme des migrants dans les chiffres du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez donc franchir une frontière réelle puis une frontière juridique et avoir été comptabilisé deux fois comme migrant.

LES MIGRATIONS HUMANITAIRES : UN RÉVÉLATEUR DE LA CRISE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Depuis la « crise des réfugiés » de 2013-2014, que s'est-il donc passé pour la France et ses partenaires ? L'année 2015 constitue une année historique, avec plus d'un million six cent mille demandes d'asile enregistrées dans les pays de l'OCDE, dont environ 80 % dans les pays de l'Union européenne. Cet afflux de réfugiés est bien sûr alimenté par le conflit syrien, bien que quatre millions huit cent mille Syriens soient déplacés dans les pays limitrophes (dont deux millions sept cent mille en Turquie, plus d'un million au Liban, sept cent mille en Jordanie). Rappelons que les pays du Sud accueillent la majorité des réfugiés. Selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, sur soixante-cinq millions de personnes déplacées dans le monde, neuf sur dix sont accueillies « dans des régions et des pays considérés comme économiquement moins développés », et un quart dans les pays les plus pauvres de la planète¹⁶.

107

Les frontières des demandeurs d'asile devraient être régies par le respect du droit international dès lors que les pays de destination ont ratifié les traités internationaux pour l'accueil des réfugiés humanitaires¹⁷. Comme le souligne la juriste Danièle Lochak, ces droits sont de plus en plus bafoués par certains États membres de l'Union européenne¹⁸. En outre, les migrations forcées ont des origines globales ou régionales liées aux conflits internationaux nés des interventions des grands pays du Conseil de sécurité des Nations unies. La plupart des migrations de demande d'asile depuis 2012 sont le fait du développement de quinze conflits ou guerres en Afrique et au Moyen-Orient. L'intervention de l'administration américaine en Irak, quelles que soient les justifications

16. « Des déplacements de populations plus importants que jamais », UNHCR.org, 18 juin 2015.

17. Le statut officiel de « réfugié » est défini par la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967. Est considérée comme « réfugiée » toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

18. « L'Europe, terre d'asile ? », Journals.OpenEdition.org, 1^{er} décembre 2013.

que l'on a pu apporter à cette guerre, a bien provoqué le démantèlement des institutions irakiennes, la marginalisation des sunnites et la mise en place des conditions du développement des groupes terroristes¹⁹. La diffusion régionale des conséquences de la guerre en Irak, tout particulièrement dans la Syrie voisine, a créé ce phénomène d'afflux des réfugiés en Europe. Il en va de même de l'intervention franco-britannique en Libye. Les conséquences de ces chocs qui ont des origines « globales » doivent être traitées de manière « globale », autrement dit partagée entre les États de l'OCDE.

En Europe, le fait que les réfugiés empruntent des routes migratoires variées, proviennent de pays d'origine différents, partent pour des raisons diverses... mais entrent par les mêmes pays européens, exige une coordination de l'accueil entre ces derniers. L'hyperconcentration

108 géographique des réfugiés en Europe pose évidemment des difficultés. Selon les données du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, en Allemagne, en Autriche et en Suède, la demande d'asile atteint des niveaux réellement historiques et les demandeurs représentent plus de 1 % de la population de ces pays (jusqu'à 1,6 % pour la Suède). Pour d'autres pays comme la Finlande, la demande d'asile est un phénomène nouveau et le nombre des demandeurs a beaucoup augmenté entre 2010 et 2014. Le Royaume-Uni, quant à lui, enregistre une augmentation des demandes d'asile, mais dont le taux est bien inférieur à ceux, historiquement hauts, du début des années 2000. Aux Pays-Bas, en Belgique, au Danemark, en Suisse, l'augmentation est très marquée: la demande d'asile a environ doublé, mais les niveaux atteints restent comparables à ceux du début des années 1990.

La France s'était d'abord démarquée en étant la plus réticente à l'idée de recevoir des réfugiés, puis en 2015 elle a accepté un plus grand nombre de demandeurs d'asile (quatre-vingt mille, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur). Seulement 21 583 de ces demandeurs ont obtenu le statut de réfugiés, soit moins de 0,03 % de la population française... contre vingt fois plus en Allemagne, en Suède, et en Autriche. Dans ce cas également sont comptabilisées comme nouveaux entrants des personnes déjà présentes sur le territoire national. Selon l'OCDE, « cette augmentation en France semble davantage due à des effets locaux, notamment au traitement des demandes à Paris et à Calais, et à des effets

19. Pour une analyse précise des effets de la guerre en Irak menée par l'administration américaine en 2003, cf. Bernard Haykel, « *isis and Al-Qaeda: What Are They Thinking ? Understanding the Adversary* », Journals.SagePub.com, 21 octobre 2016.

institutionnels qu'à un véritable afflux des demandeurs d'asile²⁰ ». En 2017, on comptabilise cent mille demandeurs d'asile selon le ministère de l'Intérieur, mais seulement moins d'un tiers d'entre eux ont été reconnus comme réfugiés protégés.

Le jeu non coopératif des États membres a eu des conséquences dommageables pour la gestion de la « crise des réfugiés ». En outre, la restriction considérable de la politique européenne à ses aspects purement répressifs ne permet pas de tendre vers ce qui devrait être ses objectifs clés, c'est-à-dire la coordination de l'accueil des réfugiés de manière globale en fonction des besoins et des capacités des États membres et la promotion d'une véritable politique d'investissement dans l'accueil pour que celui-ci soit bénéfique aux pays d'accueil et aux migrants eux-mêmes.

109

LES IMPASSES DES POLITIQUES D'IMMIGRATION FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Les dépenses consenties en vue de faire respecter ou de déléguer à d'autres le respect des frontières sont-elles efficaces ? S'agissant de l'arrivée des réfugiés, la sélection de ces derniers est en principe impossible par définition puisque les conditions de leur éligibilité au statut de réfugiés protégés sont régies par les conventions internationales. L'introduction en France d'une circulaire permettant de les trier dans les centres d'hébergement est quelque chose d'inédit et d'inique. Le problème clé de l'accueil des réfugiés est celui de leur insertion plus rapide sur le marché du travail par des politiques d'accompagnement, afin de limiter les coûts transitionnels de leur intégration et de bénéficier au mieux de leurs compétences.

Faire vivre les frontières par le durcissement des conditions d'entrée des migrants, par l'incitation au retour ou par les expulsions a mobilisé plus de ressources que l'investissement dans l'accueil, parent pauvre des politiques d'immigration françaises. Les aides au retour ne sont pas efficaces. Les migrations de retour sont déterminées davantage par les conditions économiques, sociales et politiques des pays d'origine, ainsi que par la facilité de circulation, que par les conditions économiques du

20. Audition de Jean-Christophe Dumont, directeur de la division des migrations internationales à l'OCDE, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, 9 mars 2016.

pays d'accueil²¹. Les politiques qui visent à freiner les migrations par des accords de libre-échange avec les pays d'émigration sont illusoires. Tout d'abord, la libéralisation des échanges se traduit par des baisses de recettes fiscales qui reposent essentiellement sur la TVA et les droits de douane dans les pays les moins avancés. La détérioration des conditions économiques qui en découle peut favoriser l'émigration. Ensuite, le commerce international et les investissements directs étrangers, ainsi que les migrations de travailleurs qualifiés, en particulier, sont davantage complémentaires que substituables.

INVESTIR DANS LA MOBILITÉ DES MIGRANTS

Ces politiques de durcissement des frontières pour les migrants « volontaires » comme pour les migrants forcés ne sont ni efficaces ni équitables²². Elles reviennent à sélectionner puis à punir les migrants pourtant reconnus légaux par des conditions d'obtention d'un statut juridique précaires. En premier lieu, il faut tout simplement veiller à reconnaître et à appliquer les droits des migrants. Comme le montre la littérature sociologique ou économique, plus les personnes présentes sur le territoire ont un horizon sûr, plus leur intégration est facilitée. En s'inspirant des exemples en vigueur dans certains pays européens et en Amérique du Nord, il est possible de créer en France un *permis de résidence permanent*, en fonction de critères précis, pour remplacer la multiplicité des statuts existants, illisibles et inefficaces.

En second lieu, une politique d'immigration efficace est une politique qui favorise la mobilité des migrants en garantissant la transférabilité et la continuité des droits. Un triple gain peut en découler pour le pays de destination, pour le pays d'origine et pour le migrant lui-même. Les migrants peuvent alors investir et travailler dans leur pays d'origine sans perdre leurs droits d'immigrés, autrement dit tout en conservant le droit d'aller et venir dans leur pays d'accueil. Ils sont alors encouragés à la prise de risque en matière d'investissement dans les deux pays. Ainsi que le montrent Alejandro Portes, Cristina Escobar et Renelinda Arana, l'immigrant le mieux intégré dans le pays d'accueil est le plus à même de

21. Demetrios G. Papademetriou et Aaron Terrazas, « Immigrants and the Current Economic Crisis : Research Evidence, Policy Challenges, and Implications », MigrationPolicy.org, janvier 2009.

22. Pour une évaluation des politiques d'immigration françaises, cf. El Mouhoub Mouhoud, *L'Immigration en France*, op. cit.

contribuer à l'économie de son pays d'origine²³. Les politiques d'immigration restrictives ont pour effet de réduire la mobilité et l'incitation au retour des migrants. On assiste paradoxalement, depuis les restrictions majeures à l'immigration et à l'application des droits apportées dans les années 2000, à un ralentissement des retours spontanés des migrants. Une politique de promotion de la mobilité impliquant la portabilité des droits des migrants serait plus efficace, tant pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine²⁴.

Un certain nombre de mesures simples peuvent être mises en œuvre pour favoriser la mobilité. Cela va de la réduction des coûts d'accès à l'information à la mise en place d'une politique de visas plus juste et moins restrictive, tout en assurant une protection efficace des frontières, sans pour autant diminuer la vigilance vis-à-vis des trafics de main-d'œuvre ou des opérations dangereuses pour la sécurité. L'expérience des États-Unis démontre bien qu'une politique de renforcement des frontières n'arrête pas l'immigration clandestine mais la transforme, en produisant des effets négatifs sur l'économie. Le recours aux passeurs est depuis le début de la décennie 2010 plus courant qu'au cours de la décennie précédente, et les frais de passage ont été multipliés par trois depuis 1993. De plus, les décès dus aux passages illégaux ont beaucoup augmenté depuis le renforcement des opérations de protection des frontières dans les années 2000. On peut aussi enrichir par des propositions innovantes le débat sur la politique économique relative aux migrations. Des travaux d'économistes, partant de l'observation selon laquelle les politiques actuelles qui combinent rationnement des visas et répression de la migration illégale s'avèrent particulièrement inefficaces, proposent des mesures susceptibles d'éroder les activités illégales des passeurs en mettant en place des offres de visas payants en « quantité optimale », ce qui permettrait de rendre l'activité des passeurs moins profitable²⁵. Même si de telles politiques, qui s'inspirent de la lutte contre le trafic d'êtres humains, comme la prostitution par exemple, sont complexes et difficiles à mettre en œuvre, des expériences pilotes pourraient être réalisées pour en évaluer la faisabilité et l'efficacité.

111

23. « Bridging the Gap : Transnational and Ethnic Organizations in the Political Incorporation of Immigrants in the United States », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, n° 6, 2008, p. 1056-1090.

24. Cette proposition est développée dans El Mouhoub Mouhoud, *L'Immigration en France, op. cit.*

25. Emmanuelle Auriol et Alice Mesnard, « Sale of Visas: A Smuggler's Final Song? », *Economica*, vol. 83, n° 332, 2016, p. 646-678.

RÉSUMÉ

Depuis l'arrêt des migrations de travail en 1974, les coûts d'émigration sont supportés par les migrants eux-mêmes. Ces coûts exorbitants et les politiques restrictives et sélectives des pays de destination expliquent pourquoi désormais les personnes qui parviennent à émigrer viennent peu des pays pauvres et sont beaucoup plus qualifiées. Pourtant, paradoxalement, les migrations favorisent les échanges commerciaux et le développement des pays d'origine.